

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**

Procès-verbal du conseil municipal

Du lundi 11 mars 2024 à 19h00

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2024

PRESENTS : SAURIN Gérard, TARIS Joël, CELERIER Frédéric, MELOTTI Marc, BONNET Nicole, BERTAUX Audric, NAUDET Julie, RIDOIN Stéphane, CHAUMARD Laetitia, COUDERC Vanessa, PRIGENT Jacky, ZAUZERE Maïté, DELAGE Sandra

POUVOIRS : - NOUGEIN Marine à SAURIN Gérard
- REGONESI Benjamin à RIDOIN Stéphane,

ABSENTS EXCUSÉS : PEYROUNY Sandrine, QUEVAL Gérard, GARCIA Émilie, BONHOMME Régis.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h05.
Monsieur CELERIER Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention au département pour la sécurisation de l'église et les travaux du sol de la salle des fêtes.

Accordé à l'unanimité

1. NOUVEAU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES DE LA CITÉ TRANCHE 3 SUITE À UNE ERREUR DE DEVIS DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de choisir l'entreprise qui doit effectuer les travaux de voirie pour la 3ème tranche de la cité nouvelle, en effet, il avait été choisi l'entreprise Eurovia par la commission d'appel d'offres or l'entreprise a fait une erreur lors de l'établissement de son devis.

La commission d'appel d'offres s'est donc à nouveau réunie et propose l'entreprise Colas dont le devis est le moins élevé et les délais de réalisation sont les plus courts.

- Devis :
- Colas 219 348,20 € HT
 - Eurovia 221 434,60 € HT
 - Lagarde et Laronze 221 958,90 € HT

Il est proposé au conseil de valider le choix de la commission d'appel d'offre.
Adopté à l'unanimité

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du département pour les travaux de sécurisation de l'église et pour la réfection du sol de la salle des fêtes.

- Sécurisation de l'église, adopté à l'unanimité
- Réfection du sol de la salle des fêtes, adopté à l'unanimité

3. INFORMATIONS DU MAIRE

- Le plancher de la salle des fêtes a été retiré, des lambourdes peuvent être conservées donc la solution la moins onéreuse et la plus rapide serait de refaire un plancher à l'identique.

Un carrelage reviendrait plus cher, environ 10 000 € de plus et demanderait un temps de séchage très important repoussant sûrement une possible ouverture en septembre.

M. le Maire propose donc de réaliser le sol en plancher, le conseil partage cette décision.

- M. Leymarie, propriétaire de Mariopizz, demande la possibilité de revenir sur la commune, il est décidé par le conseil de refuser cette demande, un autre vendeur de pizzas s'étant installé depuis plusieurs années profitant de la vacance de cette activité.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame Julie Naudet demande comment l'agent qui effectue le ménage de la salle des fêtes remplace ce temps.

M. le Maire indique que du temps supplémentaire est accordé au ménage des vestiaires, du dojo et que la personne doit faire du ménage dans la salle que la commune loue au château pour permettre aux associations de poursuivre leurs activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le secrétaire de séance

Monsieur Frédéric CELERIER

